Assurance Complémentaire Santé

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : PAVILLON PREVOYANCE - Union régie par le Code de la Mutualité et ses dispositions du Livre II,

Siren n° 442 978 086 Produit : INOVA

De quel type d'assurance s'agit-il?

Ma mutuelle va plus loin

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garantie choisi, et figurent dans le tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.

LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES

- Hospitalisation et maternité: honoraires, frais de séjour, forfait journalier hospitalier, maison de repos et de convalescence, transport
- ✓ Soins courants et prescriptions médicales : consultations médecins généralistes et spécialistes, imagerie médicale, analyses et examens de laboratoire, honoraires paramédicaux, consultations psychologues remboursables (dispositif "MonPsy"), médicaments remboursables à 65% par la Sécurité sociale, vaccin antigrippal
- ✓ Frais optiques: panier 100% santé (monture + verres 100% santé), hors panier 100% santé (monture et verres, lentilles acceptées)
- ✓ Frais dentaires: panier 100% santé (soins et prothèses 100% santé), hors panier 100% santé (soins, prothèse et orthodontie acceptées)
- ✓ Appareillages remboursés par la Sécurité sociale : panier 100% santé (aide auditive de classe I par oreille), hors panier 100% santé (aide auditive de classe II par oreille), prothèses capillaires, mammaires et oculaires, orthopédie et petit appareillage remboursés

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Chambre particulière, frais d'accompagnement Médicaments remboursables à 15% et 30% par la Sécurité sociale, autres vaccins, pharmacie non remboursables Médecine douce, parodontologie, implantologie, orthodontie refusée, lentilles refusées, chirurgie réfractive Prévention (forfaits consultations podologie en diabétologie, ostéodensitométrie non remboursable, contraception, sevrage tabagique, allergologie, cure thermale...)

LES SERVICES SYSTEMATIQUEMENT PREVUS

Réseau de soins (réduction tarifaire chez les opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes partenaires), service d'analyse de devis, E-service (compte en ligne...), service conseillère sociale, téléconsultation (service en partenariat avec la plateforme MesDocteurs), avis médical d'expert (service en partenariat avec deuxiemeavis.fr)

L'ASSISTANCE SYSTEMATIQUEMENT PREVUE

- Aide à domicile en cas d'hospitalisation
- ✓ Prise en charge des enfants, proche dépendant...

Les garanties précédées d'une coche vont systématiquement prévues au contrat. * La garantie naissance et adoption est assurée par Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les soins reçus ou prescrits en dehors de la période de validité du contrat
- Les dépenses de soins relatives aux séjours effectués dans les unités ou centres de long séjour, dans les établissements ou les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale
- La chirurgie esthétique non prise en charge par la Sécurité sociale
- Le forfait journalier facturé par les établissements d'hébergement médico-sociaux
- Toutes les prestations non remboursées par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) et ne figurant pas sur la fiche produit



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT RESPONSABLE

- La participation forfaitaire de 1€ et les franchises sur les boites de médicaments, actes paramédicaux et transport.
- La majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires si les dépenses de santé sont réalisées en dehors du parcours de soins.
- Les dépassements d'honoraires au-delà de la limite fixée réglementairement pour les médecins n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée.

PRINCIPALES RESTRICTIONS

- Chambre particulière sans nuitée : lorsque la garantie le prévoit, prise en charge uniquement dans le cadre de la chirurgie et de l'anesthésie ambulatoire
- **Optique**: prise en charge limitée à un équipement par période de 2 ans, réduite à 1 an pour les personnes âgées de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
- Cure : ne prend pas en charge les cures effectuées en hospitalisation, cures d'amaigrissement ou de rajeunissement
- L'achat de véhicule pour personnes handicapées physiques (fauteuils roulants).



Où suis-je couvert?

- ✓ En France et à l'étranger.
- ✓ Dans le cas où les soins ont été dispensés à l'étranger, le remboursement se fait sur la base de remboursement et en complément du régime d'assurance maladie obligatoire français.



Quelles sont mes obligations?

Sous peine de suspension des garanties

A la souscription du contrat :

- Remplir avec exactitude le bulletin d'affiliation.
- Fournir tous les documents justificatifs demandés.
- Régler la cotisation selon les modalités choisies.

En cours de contrat :

- Fournir tous les documents justificatifs demandés pour le paiement des prestations prévues au contrat.
- Faire parvenir les demandes de remboursements à la mutuelle dans un délai maximum de deux ans suivant la date de remboursement des soins de votre Sécurité sociale.
- L'adhérent et/ou l'ayant droit s'engage à transmettre à la mutuelle dans le délai d'un mois de sa survenance, toute modification intervenant dans sa situation : adresse, état civil, naissance/mariage/décès, changement de situation au regard de l'AMO et tout changement dans leur régime (étudiant, salarié, demandeur d'emploi), pouvant dans certains cas entrainer la modification du contrat et de la cotisation.



Quand et comment effectuer les paiements ?

- Les cotisations sont payables d'avance annuellement.
- Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (semestriel, trimestriel, mensuel).
- Les paiements peuvent être effectués par chèque (année, semestre) ou prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La date d'effet du contrat fixée d'un commun accord est indiquée au bulletin d'affiliation
- En cas de contrat conclu à distance ou de démarchage à domicile, l'adhérent dispose d'un délai de renonciation de quatorze jours, qui commence à courir à compter de la conclusion du contrat ou à compter de la réception de l'ensemble de la documentation contractuelle (si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat).
- L'affiliation cesse à la date de rupture du contrat de travail de l'adhérent.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- Le contrat peut être résilié par l'entreprise en nous adressant un courrier ou un mail à l'adresse resiliation@pavillon-prevoyance.fr au moins deux mois avant le 31 décembre.
- À compter du douzième (12e) mois d'adhésion, à tout moment et sans frais ni pénalités, en nous adressant un courrier ou un mail à l'adresse indiquée ci-dessus. La résiliation sera alors effective un mois après que la mutuelle en a reçu notification.



Garanties

Taux de remboursement de la Sécurité sociale

Prestations mutuelle

COUVERTURE TOTALE

TÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE Ma m

| Selon les conditions du contrat et de la notice d'information NICCO et so Pourcentage sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligate | pirè dans la limite des dépenses réelles et dans le respe | t du parcours de soins coordonnés. Con | trat « responsable et solidaire ». |
|---|---|---|---|
| HOSPITALISATION | | | |
| orfait journalier hospitalier | - | 100 % | 100 % |
| rais de séjour chirurgical et médical | 80 % ou 100 % (1) | 20 % (1) | 100 % |
| oins | | | - |
| Médecins adhérents à un DPTM* | 80 % ou 100 % (1) (2) 80 % ou 100 % (1) (2) | 100 % à 120 % (1) (2) 80 % à 100 % (1) (2) | 200 % (1) (2) 180 % (1) (2) |
| Médecins non adhérents à un DPTM raitement du cancer | 00 70 00 100 70 (1)(2) | 00 70 0 100 70 (1) (2) | 100 70(1)(2) |
| Médecins adhérents à un DPTM* | 100 % 100 % | 100 % (2) 80 % (2) | 200 % (2) 180 % (2) |
| Médecins non adhérents à un DPTM | 100 % | 80 % (2) | 180 % (2) |
| Accouchement | 100.07 | 100.0/ | 200.07 |
| Médecins adhérents à un DPTM* Médecins non adhérents à un DPTM | 100 % 100 % | 100 % (2) 80 % (2) | 200 % (2) 180 % (2) |
| Naison de repos, convalescence, centre de rééducation moyen séjour | 80 % ou 100 % (1) | 20 % (1) | 100 % |
| rais d'accompagnement | - | 27,50 €/jour | 27,50 €/jour (10 jours maxi) |
| harmacie extra-usuelle | _ | 160 € (3) | 160€ |
| | | 260 € (3) | 260 € À l'étranger |
| ospitalisation en urgence | - | 61 € (3) | 61 € Hors département |
| hambre particulière – avec nuitée | - | 50 €/jour | 50 €/jour |
| - sans nuitée | | 30 €/jour | 30 €/jour |
| | | + - 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| FRANSPORT | 65 % | 35 % | 100 % |
| SOINS COURANTS | | | |
| lédecins généralistes, imagerie médicale | | | |
| Médecins adhérents à un DPTM* | 70 % 70 % | 50 % (2) 30 % (2) | 120 % (2) 100 % (2) |
| Médecins non adhérents à un DPTM | 7 0 70 | JU 70 (2) | 100 70 (2) |
| Nédecins spécialistes Médecins adhérents à un DPTM* | 70 % | 60 % (2) | 130 % (2) |
| Médecins non adhérents à un DPTM | 70 % 70 % | 60 % (2) 40 % (2) | 130 % (z) 110 % (z) |
| nalyses et examens de laboratoire | 60 % | 40 % | 100 % |
| onoraires paramédicaux : Soins infirmiers - Massages - Kinésithérapie | 60 % | 40 % | 100 % |
| sychologues remboursables «MonPsy» | 60 % | 40 % | 100 o/ Selon les conditions légales et règlementaires |
| | 15 % à 65 % | <u> </u> | applicables ad dispositif Worll sy |
| lédicaments remboursables | : 15 % 8 65 % | 35 % à 85 % | 100 % |
| accin antigrippal | | 100 % | 100 % |
| utres vaccins | - | 40 € (3) | 40 € |
| PROTHÈSE | 60.07 | 115.0/ | 175.0/ |
| rthopédie et petit appareillage remboursés | 60 % | 115 % | 175 % 200 04 Dans la limite d'un plafond annuel de 300 € |
| apillaire, mammaire, oculaire | 100 % | 200 % | 300 % Dans la limite d'un piarond annuel de 300 € par type de prothèse. |
| AIDE AUDITIVE (4) | | | |
| anier 100% santé** | | | |
| Aide auditive de classe I par oreille | 60 % | 40 % | 100 % Remboursement intégral |
| lors panier 100% santé | | | 475.07 |
| Aide auditive de classe II par oreille | 60 % | 115 % | 175 % Dans la limite des dépenses réelles par appareillage |
| DENTAIRE (5) | | | |
| anier 100% santé** | 70.0/ | 20.07 | 100.07 |
| Soins et prothèses 100% santé | 70 % | 30 % | 100 % Remboursement intégral |
| l ors panier 100% santé Soins | 70 % | 20.04 | Plafond dentaire 1 000 €/an/pers 100 % |
| | | 30 % | |
| Prothèse dentaire acceptée | 70 % | 105 % | 175 % |
| Prothèse dentaire refusée | - | 90 € (3) | 90 € |
| Parodontologie | - | 90 € (3) | 90€ |
| Implantologie | - | 400 € (3) | 400€ |
| Orthodontie acceptée | 100 % | 100 % | 200 % |
| Orthodontie refusée | - | 10 % PMSS**** (3) | 10 % PMSS*** = 342,80 € en 2022 |
| OPTIQUE | | | |
| anier 100% santé** | | | |
| Monture + verres 100% santé | 60 % | 40 % | 100 % Remboursement intégral |
| ors panier 100% santé | | | |
| Équipement monture (6) + verres simples (7) (RO et TM inclus) | 60 % | 40 % FORFAIT | 100 % + FORFAIT ÉQUIPEMENT 200 €/2 ANS |
| Équipement monture (6) + verres complexes (7) (RO et TM inclus) | 60 % | 40 % OPTIQUE | 100 % + FORFAIT ÉQUIPEMENT 280 €/2 ANS |
| Équipement monture (6) + verres très complexes (7) (RO et TM inclus) | 60 % | 40 % 340 €/2 ANS | |
| Lentilles acceptées | 60 % | 40 % Lunettes | 100 % # FORFAIT GLOBAL 200 E/AN |
| Lentilles refusées | - | 100 € (3) | 100€ |
| Chirurgie réfractive | - | 370 €/œil | 370 € Par œil |
| BIEN-ÊTRE & PRÉVENTION | | | |
| ure thermale : Forfait établissement (9) | 65 % | 35 % | 100 % |
| ure thermale : Honoraires de surveillance (9) | 70 % | 30 % | 100 % FORFAIT GLOBAL 110 E/AN |
| orfait médecine douce (consultations) : | | 120 € (3) | 120 € Limité à 30 €/séance. |
| oméopathie, ostéopathie, acupuncture (10), chiropractie, réflexologie, étiopathie | | | |
| stéodensitométrie non remboursable | - | 35 € (3) | 35€ |
| ontraception | - | 32 € (3) | 32€ |
| mniocentèse | - | 45 € (3) | 45€ |
| onsultations diététique, allergologie | - | 25 € x 2 (3) | 25 € Par spécialité |
| onsultation podologie | _ | 50 € (3) | 50 € Forfait annuel par personne, dans la limite de 25 € par |
| evrage tabagique | _ | 50 € (3) | 50€ |
| uuto-tensiomètre | - | 80 % | 80 % Prestation de 80 % sur dépenses réelles dans la limite de 30 €/an/famille. |
| NAISSANCE ET ADOPTION (11) | | : | |
| | : - | 230 € | 230€ |
| GARANTIE OBSÈQUES (12) | | : | |

TÉLÉCONSULTATION (gratuit) (13)

AVIS MÉDICAL D'EXPERT (gratuit) (14) Ce service vous est proposé en partenariat avec deuxiemeavis.fr, accessible depuis votre Espace adhérent privatif sur www.pavillon-prevoyance.fr

Dispositif de prujeu tariaire maîtrisée (PTIM, OPTIM-CO.).** Prise en charge à 100 % du panier 100% santé sé). Conformément au panier de soins Mil pour les contrats obligatoires. Imagerie médicale : radiologie, échographie, e rembourement de l'Assurance Haladie Obligatoire et des dépassements d'honoraires, hemboursement des dépassem remouverment pour les des la companier de la companier de l'Assurance Haladie Obligatoire et des dépassements d'honoraires, hemboursement des dépassem removellement puitté par une révolution de la vue, tous les ans. (9) Sur prescription médicale (10) Les séance cadre des dispositions. de l'article L221-3 du Code de la Mutualité, auprès de Harmonie Mutuelle, mutuelle soum lement par avenant conclu entre la mutuelle et Harmonie Mutuelle. Cas modifications seront noifiées à chaque ain not de plus de 65 ans. (13) Le service de téléconsultation MetaDocteurs permet de mettre en relation un profession fect l'estime dessexier (certaines prescriptions définies dans les conditions générales du service sont exclue). Les re-tice d'avis médical d'aspert deuviemens. Il permet avant une décision médicale importante ou en cas de problème réc, 550 pathologie (endométrices, problème en réchegé direct, canter …), a pris à base d'un doission médical certain de la despet deuviemens. Il permet avant une décision médicale importante ou en cas de problème che, 550 pathologie (endométrices, problème en réchegé direct, canter …), art à base d'un doissier médical complet. action en vigueur sur les prix limites de vente. *** PMSS = Plafond mensuel de la Sécurité sociale soit pour 2022 : 3 428 € (PMSS 2023 non connu à ce jour, nous consulter pour ... 70 : régime oblégation : 111 : toictet modérateur. (1) Selon la nature de l'intervention ou des soins. (2) Pas de prix en charge hons parcour de soins coordonnés de la dimini minoré paur les médecies n'ayant pas adhéré à un PPIP. (3) Forfait annuel. (4) Limité à un appareil par oreille tous les quatre ans. (5) Actes souns à la reglementation CAM. (6 en ent fire réalisées par un méton générative no spécialite. (1) Prime verées sous réserve de l'arbétion de l'enfant. Gazarités souscis soins me d'un contract collectif par la du livre II du Gode de la mutualité, numires sirem 538 518 473. Numéres LES 495590[USE/889G41957, siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Ce contrat est réviable ou rion frais d'obséques souscires par Pauline Prévoyance autorité de l'arbétion de l'enfant de moin de 12 aux conformément michiel Le225-5 du Gode de la mutualité patient dans le cadre d'une consultation réalisée à distance et allant jusqu'à l'émission d'une ordonnance (hors arrêt de travail, médicaments à prescription restreinte, dispense spotion frédicteurs n'a pas pour orbot et emplacer les consultations avoir le médice moint s'elle soit de l'un médice ne sper référent de voire maladie en moins de 7 jours (alon qu'il fant souvent plaiseurs mois pour un rendez-vous avec ce seprets). Plus de 250 médicins situance téléplement, brond En section de la securité caute de la securité caute, voir prestations flueutelle pourront et m

Tout est prévu pour une vie plus facile

- Le tiers payant partout en France (1)
- La prise en charge immédiate de vos dépenses

Les services inclus pour vous adoucir la vie

- Réseau de soins ITEIS Optique, dentaire, audition: avantages permanents et exclusifs chez les partenaires du réseau, analyse de devis...
- Service de téléconsultation MesDocteurs
- Avis médical d'expert deuxiemeavis.fr
- Avant une décision médicale importante ou en cas de problème de santé sérieux.
- Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes Laboratoire, hôpital...Tous les services sur www.mutualite.fr
- Assistance Santé
- Service Conseillère Sociale Des solutions dans les moments difficiles
- Service Conseiller expert Déplacement en entreprise
- Rendez-vous Conseil En agence, à domicile ou sur le lieu de travail

Des assurances complémentaires pour tout prévoir

- Prévoyance 1,5 % Cadre - Maintien des revenus - Indemnités fin de carrière Dépendance
- Epargne Épargne salariale - Retraite

Agences de proximité

GIRONDE

BORDEAUX BASTIDE

92 avenue Thiers • 05 57 81 51 10 prevoyancebastide@pavillon-prevoyance.fr

BORDEAUX GAMBETTA

35 rue Judaïque • 05 56 79 06 75 prevoyancejudaique@pavillon-prevoyance.fr

LANGON

34 rue Maubec • 05 57 31 08 46 prevoyancelangon@pavillon-prevoyance.fr

LA TESTE-DE-BUCH

13 rue Pierre Dignac • 05 56 54 63 98 prevoyancelateste@pavillon-prevoyance.fr

LESPARRE-MÉDOC

22 place Gambetta • 05 56 59 43 64 prevoyancelesparre@pavillon-prevoyance.fr

LIBOURNE

63 rue Gambetta • 05 57 51 77 58 prevoyancelibourne@pavillon-prevoyance.fr

44 cours Gallieni • 05 56 24 10 10 prevoyance gallieni@pavillon-prevoyance. fr

CHARENTE

ANGOULÊME

17 boulevard Berthelot • 05 45 68 81 34 prevoyanceangouleme@pavillon-prevoyance.fr

Siège social: 90 avenue Thiers - CS 21004 33072 Bordeaux Cedex

www.pavillon-prevoyance.fr



Les partenaires pour

MAISON :





d'avantages

famileo

NUTRITION DIABÈTE - COEUR

Demandez vos avantages auprès de votre conseiller

Adhésion, modification, suivi et informations



0 810 810 033 Service 0,05 € + prix appel ou 05 57 81 24 41 LUNDI ALIVENDREDI 8H/19H .. SAMEDI 9H/12H

(1) Sur l'ensemble des prestations obligatoires de votre contrat responsable





2023